
D.U.E.L. Sociologie - L'Assemblée Générale de Sociologie a adopté les dispositions définitives suivantes pour les examens.

Numéro d'inventaire : 1979.31533.8

Type de document : affiche

Date de création : 1968

Description : Feutre noir et rouge sur papier blanc. Salissures, coulures.

Mesures : hauteur : 516 mm ; largeur : 620 mm

Notes : Document issu de la Sorbonne, octobre 1968.

Mots-clés : Activités sociales, syndicales, politiques des élèves, étudiants, enseignants
Iconographie (personnages et événements liés à l'histoire de l'Éducation, sauf pédagogues)

Examens et concours : publicité et sujets

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Paris, Paris

D.U.E.L. SOCIOLOGIE

22.X.88
C. de la
S. de la

L'Assemblée Générale de Sociologie a adopté les dispositions définitives suivantes pour les examens, dispositions élaborées conjointement par les enseignants et les étudiants :

- L'examen du D.U.E.L. comporte deux sessions; la première est écrite ou orale au choix du candidat, la seconde orale. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à la seconde session.
- Les candidats pourront se munir de tous les instruments de travail nécessaires, à l'écrit comme à l'oral. à l'oral la tenue des notes de cours et de TP ne fera l'objet d'aucune notation
- Il n'y a pas de note éliminatoire.